

## Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 9 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 1 p. (139r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 9 août 1871, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52631>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 août 1871](#)

Lieu de rédaction Bellevue, Meudon (Hauts-de-Seine)

Destinataire [Denisart, Alfred](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Godin avertit Denisart qu'il a autorisé Berns à se rendre à Guise comme employé aux écritures aux appointements de 175 F par mois. Il l'informe qu'il a chargé Coulon d'examiner les frais dans l'affaire Corneau, et il demande que Deplanque réunisse le détail des sommes payées à Charleville et à Metz.

## Support

- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Note manuscrite à la mine de plomb au bas du folio : « Prenez note que je viens de disposer de 250 F sur MM Offroy et Cie à porter au compte Frais de maison. »

## Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Berns \[monsieur\]](#)
- [Corneau frères](#)
- [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)
- [Deplanque \[monsieur\]](#)
- [Offroy et Cie](#)

Lieux cités

- [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Bellerue le 9 Août 71

Cher Monsieur Denisart

J'ai autorisé M. Berns à se rendre à Guise comme employé aux écritures aux appointements de 179<sup>frs</sup> par mois pour commencer.

Cet employé me paraît avoir une certaine valeur, nous devrez en conséquence lui chercher donner une occupation qui lui permette de prendre à l'occasion un premier emploi dans la comptabilité.

J'ai chargé M. Coulon d'examiner les frais à procéder dans l'affaire Corneau, mais des documents manquent pour terminer cette affaire ; il faudrait le détail des sommes déjà payées à Charleville et à Wett et des causes qui ont donné lieu à ces paiements. Nous devrez prier M. Delangle de ma part de réunir ces diverses indications afin de les envoyer à M. Coulon qui doit les les demander.

Je vous serre la main.

Prenez note que je n'en disposerai de 250<sup>frs</sup> sur M. M. Offroy et C<sup>ie</sup> à porté au compte frais de maison.